



VERONIQUE MATHIEU
DEPUTE AU PARLEMENT EUROPEEN

-- Communiqué de Presse – 18.05.06 --

Véronique Mathieu favorable à un financement communautaire de la recherche sur les cellules souches embryonnaires

A l'occasion du vote sur le 7e programme-cadre pour des activités de recherche et de développement (2007-2013), les députés européens se sont divisés, bien au-delà des clivages droite-gauche, sur la possibilité de financer sur des fonds communautaires la recherche sur les cellules souches embryonnaires à des fins thérapeutiques. Ce type de recherche est en effet partiellement autorisé dans certains Etats membres (en France, au Danemark, en Espagne et en Grèce notamment, les chercheurs peuvent utiliser les cellules souches d'embryons "surnuméraires" issus de la fécondation in vitro), interdit dans d'autres, comme l'Autriche, la Lituanie ou la Pologne). L'UE cofinance actuellement des projets de recherche sur des embryons "surnuméraires". Les députés européens se sont donc prononcés pour que ce 7e programme puisse financer la recherche sur l'utilisation de cellules souches humaines, qu'elles soient adultes ou embryonnaires, en fonction à la fois du contenu du projet scientifique et de la législation des Etats membres impliqués.

A l'occasion des débats relatifs à ce vote, Véronique Mathieu indiquait : "Les liens entre science et éthique touchent directement à la vie humaine. Nous sommes donc conduits à faire des choix politiques majeurs, et notre responsabilité à long terme est immense. **L'Europe doit avoir une vision engagée de la société, le souci du progrès de l'Homme dans le respect de sa dignité.** Face aux enjeux de la recherche scientifique, nous devons nous référer à l'éthique et à l'humanisme pour répondre à la demande de recherche sur l'embryon humain, c'est-à-dire que nous devons nous interroger sur la valeur de toute découverte scientifique."

Véronique Mathieu rappelait que les recherches sur les cellules souches embryonnaires, à des fins thérapeutiques, représentent un **espoir considérable pour soigner des maladies chroniques ou dégénératives** telles que le diabète, la maladie de Parkinson, d'Alzheimer et des maladies génétiques orphelines considérées actuellement comme incurables. **Elle a donc voté en faveur d'un financement de ces recherches par l'Union dans le cadre de ce programme-cadre pour 2007-2013.**

Cependant, pour Véronique Mathieu, la liberté de cette recherche doit impérativement être assortie de limites protégeant l'individu. L'élue européenne faisait référence aux inquiétudes de dérive vers un développement apparaissant incontrôlé des pouvoirs humains, notamment en matière de "clonage humain", c'est à dire de sélection des embryons à des fins reproductives.

En effet, selon elle, **"le programme européen de recherche européenne ne doit donc financer que des recherches à des fins thérapeutiques, rigoureusement encadrées. Il ne doit en aucun cas permettre ni le clonage reproductif ni des recherches visant à**



PARLEMENT

VERONIQUE MATHIEU
DEPUTE AU PARLEMENT EUROPEEN

modifier l'héritage génétique de l'Homme. De plus, l'encadrement des institutions,
des organisations et des chercheurs **et les contrôles** de l'utilisation des fonds et leur
efficacité **devront être renforcés."**